

Réf.: ST.25-0027  
Lettre circulaire

Luxembourg, le 28 février 2025

A tous les établissements de crédit

***Concerne: Recensement du marché global des changes et des produits dérivés par la Banque des Règlements Internationaux (BRI) – Avril 2025***

Madame, Monsieur,

Au cours du mois d'avril 2022, la Banque des règlements internationaux (BRI) organisa le treizième recensement triennal coordonné au niveau international du marché global des changes et des produits dérivés. Un quatorzième recensement est prévu pour le mois d'avril 2025. A l'instar des derniers recensements, la Banque centrale du Luxembourg (BCL) s'associe de nouveau à cette enquête internationale de la BRI et sollicite la coopération de votre établissement.

L'objet principal de ce recensement est d'obtenir des informations comparables au niveau international sur la taille et la structure du marché des changes et des produits dérivés, ainsi que sur les activités sur ces marchés. Ces statistiques permettent d'améliorer la transparence de ces marchés et aident les banques centrales, les autorités publiques ainsi que les intervenants sur les marchés à mieux cerner le développement du système financier global.

C'est pourquoi, nous vous invitons à nous communiquer l'activité de votre établissement sur le marché des changes et des produits dérivés durant le mois d'avril 2025, en respectant le cadre méthodologique défini par la BRI.

Les données seront recueillies par la BCL et seront transmises, sous forme agrégée, à la BRI qui assurera le secrétariat pour l'établissement et la publication des données au niveau international et qui en fera également l'analyse.

La méthodologie détaillée de l'enquête, ainsi que le document à remplir par votre établissement, sont disponibles sur le site Internet de la BRI à l'adresse suivante:

[https://www.bis.org/statistics/triennialrep/guidelines\\_cbanks.htm](https://www.bis.org/statistics/triennialrep/guidelines_cbanks.htm)

Il importe de mentionner que la BCL ne participe qu'au recensement des transactions de change et de produits dérivés réalisées au cours du mois d'avril 2025, soit le volet «*Turnover in April 2025*» (colonne de gauche) ainsi que le volet «*FX settlements in April 2025*» (colonne du milieu).

La documentation faisant référence à la partie «*Amounts outstanding at end-June 2025*» (colonne de droite) n'est pas à considérer, la BCL ne participant pas à ce volet de l'enquête de la BRI.

Ainsi, la documentation disponible pour les volets «*Turnover in April 2025*» et «*FX settlements in April 2025*» comprennent les éléments suivants:

- Deux sets d'instructions nécessaires à l'établissement des données, «*Reporting guidelines*».
- Deux fichiers Excel pour le renseignement des données, «*Reporting templates*».
- La liste des établissements participant au recensement «*List of reporting dealers*», qui sera disponible sur le site à partir de fin mars 2025 au plus tard.
- Une série de questions/réponses d'ordre général, qui pourraient s'avérer utiles pour l'établissement des données, «*Frequently asked questions*», disponible sur le site à partir de fin mars 2025 au plus tard.

Nous vous prions dès lors de télécharger les deux fichiers Excel sur le site indiqué afin d'y saisir vos données. Les données ainsi renseignées sont à renvoyer à la BCL via SOFIE ou E-FILE (merci de vous référer à l'annexe pour le format de transmission des données). Nous vous prions de nous retourner les fichiers, dûment complétés, pour le **30 mai 2025** au plus tard ou de nous informer par courrier si votre établissement n'a pas de transactions à renseigner.

Au cas où vous auriez des questions, pour lesquelles aucune information ne serait disponible sur le site Internet de la BRI, nous vous invitons à contacter la BCL en envoyant un message électronique à [reporting.banques@bcl.lu](mailto:reporting.banques@bcl.lu).

Dans ce contexte, nous souhaitons vous informer que la présente lettre circulaire est également disponible en langue anglaise sur le site Internet de la BCL.

Finalement, nous vous prions de nous indiquer le nom et les coordonnées du responsable chargé de la compilation des données dans votre établissement. A cet effet, nous vous prions de bien vouloir nous transmettre ces informations par email à [reporting.banques@bcl.lu](mailto:reporting.banques@bcl.lu).

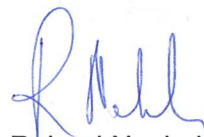
Nous vous remercions par avance pour votre aimable collaboration et vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre parfaite considération.

BANQUE CENTRALE DU LUXEMBOURG



Xavier Hornick

Chef de section  
Banques



Roland Nockels

Chef du département  
Statistiques

Annexe: 1

- Communication avec la BCL via Sofie ou E-file

## Annexe – Communication avec la BCL via Sofie ou E-file

Le document à remplir par votre établissement est disponible sur le site Internet de la BRI à l'adresse suivante:

[https://www.bis.org/statistics/triennialrep/guidelines\\_cbanks.htm](https://www.bis.org/statistics/triennialrep/guidelines_cbanks.htm)

Vos réponses à l'enquête doivent être cryptées et communiquées à la BCL par les canaux de transmission usuels, SOFIE ou E-FILE.

### **Partie « Turnover in April 2025 » :**

Le nom du format de du fichier Excel relatif à la partie « *Turnover in April 2025* » devra se présenter comme suit:

**OTXREP-Bnnnn-BISTRI-TO-YYYY-MM-JJ-vv.xls**

En envoyant votre fichier, suivez svp les indications suivantes:

- 1/ "nnnn" doit être remplacé par le numéro signalétique de votre établissement (nosig).
- 2/ "YYYY" doit être remplacé par l'année actuelle (4 chiffres).
- 3/ "MM" doit être remplacé par le mois d'envoi de votre fichier Excel (2 chiffres).
- 4/ "JJ" doit être remplacé par le jour d'envoi de votre fichier Excel (2 chiffres).
- 5/ "vv" doit être remplacé par le numéro de version de votre fichier Excel (2 chiffres).

Par exemple, si la banque 0001 envoie son fichier Excel sur la partie « Turnover in April 2025 » le 30 mai 2025 (première version), le fichier devra être nommé ainsi:

OTXREP-B0001-BISTRI-TO-2025-05-30-01.xls



BANQUE CENTRALE DU LUXEMBOURG

EUROSYSTEME

**Partie « FX settlements in April 2025 » :**

Le nom du format de du fichier Excel relatif à la partie « *FX settlements in April 2025* » devra se présenter comme suit:

**OTXREP-Bnnnn-BISTRI-FX-YYYY-MM-JJ-vv.xls**

En envoyant votre fichier, suivez svp les indications suivantes:

- 1/ "nnnn" doit être remplacé par le numéro signalétique de votre établissement (nosig).
- 2/ "YYYY" doit être remplacé par l'année actuelle (4 chiffres).
- 3/ "MM" doit être remplacé par le mois d'envoi de votre fichier Excel (2 chiffres).
- 4/ "JJ" doit être remplacé par le jour d'envoi de votre fichier Excel (2 chiffres).
- 5/ "vv" doit être remplacé par le numéro de version de votre fichier Excel (2 chiffres).

Par exemple, si la banque 0001 envoie son fichier Excel sur la partie « FX settlements in April 2025 » le 30 mai 2025 (première version), le fichier devra être nommé ainsi:

**OTXREP-B0001-BISTRI-FX-2025-05-30-01.xls**

Au cas où vous auriez des questions, nous vous invitons à contacter la BCL en envoyant un message électronique à [reporting.banques@bcl.lu](mailto:reporting.banques@bcl.lu) .

